LE SITE OCEANPARTICIPATIONS.ONLINE

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Le site propose d'effectuer des versements dans un Plan Épargne Retraite. Il a été usurpé le nom d'un produit proposé par le Crédit Mutuel. Le vrai site ne propose pas ce produit. Le nom de domaine réel se termine par ".fr". Celui des escrocs utilise ".online". Bien évidemment, il ne faut pas verser un centime. Demandez un rendez vous PHYSIQUE...

Le site oceanparticipations.online

Il a été créé le 15/08/2022. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/oceanparticipations.online

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 87 68 84 50

Il s'inscrit dans une série intéressante :

ab-investment.net	01 87 68 81 47
athos-partners.com	01 87 68 83 90
athos-partners.com	01 87 68 84 34
oceanparticipation.online	01 87 68 84 50

Le numéro 06 20 43 69 45

Les faux noms

Le site utilise :

- M. MAILLET

Les produits

Il est proposé d'investir dans un Plan d'Epargne Retraite avec un taux de 6.40 % !

Nous publions un contrat proposé aux éventuels clients :

Le-contrat-du-site-oceanparticipations.online.pdf

La VRAIE société effectue en fait des prises de participations dans des entreprises...

Elle ne propose pas de P.E.R.

Nous publions une alerte :

https://www.signal-arnaques.com/forum/view/1544

Les règlements

Le site utilise :

Un compte espagnol ayant l'IBAN ES06 0182 3418 2702 0170 8035

Il est également utilisé par le site frauduleux

exodustradecrypto.com

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'un placement proposé par le Crédit Mutuel. Nous publions deux liens qui montrent l'activité réelle

https://www.creditmutuel.fr/cmo/fr/groupe/ocean-participations.html

https://www.fusacq.com/fonds-ocean-participations,492

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.